

NOTES À L'ATTENTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATS

2017-2018

1000-1000-1000-1000-1000

1. INFORMATION GÉNÉRALE

1.1. OBJETIF DE LA COMMISSION

La Commission de sélection des candidats a pour mission de sélectionner les candidats les plus qualifiés pour occuper les postes de la Commission de sélection des candidats. Elle est composée de membres élus par les membres de la Commission de sélection des candidats.

1.2. COMPOSITION DE LA COMMISSION

La Commission de sélection des candidats est composée de sept membres élus par les membres de la Commission de sélection des candidats. Les membres de la Commission de sélection des candidats sont élus pour une durée de deux ans. Les membres de la Commission de sélection des candidats sont élus par les membres de la Commission de sélection des candidats.

La Commission de sélection des candidats est composée de sept membres élus par les membres de la Commission de sélection des candidats. Les membres de la Commission de sélection des candidats sont élus pour une durée de deux ans. Les membres de la Commission de sélection des candidats sont élus par les membres de la Commission de sélection des candidats.

1.3. MANDAT DE LA COMMISSION

Le mandat de la Commission de sélection des candidats est de sélectionner les candidats les plus qualifiés pour occuper les postes de la Commission de sélection des candidats. Elle est composée de membres élus par les membres de la Commission de sélection des candidats.

1.4. PRÉSENTATION DES CANDIDATS

Les candidats doivent être citoyens canadiens, âgés de moins de 65 ans, résidents au Canada depuis au moins cinq ans, et posséder un diplôme universitaire ou équivalent. Les candidats doivent également être en mesure de travailler en français et en anglais.

Document communiqué en vertu de l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act